



NOTE D'INFORMATION

CINQUIÈME CONFÉRENCE SUR LA SUBSIDIARITÉ

21 mars 2011

Bilbao, Pays basque

Espagne

**"Le monitoring de la subsidiarité un an après Lisbonne:
approches aux niveaux local et régional"**

Un an après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, le Comité des régions (CdR) ouvre la porte à un débat sur un domaine dans lequel il s'est vu attribuer de nouvelles responsabilités importantes: le monitoring de la subsidiarité. Le CdR estime que le monitoring de la subsidiarité devrait englober tout le cycle d'élaboration des politiques et couvrir ainsi les phases prélegislative et législative ainsi que la mise en œuvre de la législation de l'UE dès lors que toutes ces phases influent les unes sur les autres. Aussi, la conférence sur la subsidiarité qui se tiendra cette année mettra-t-elle l'accent sur le monitoring de la subsidiarité pendant ces phases: les analyses d'impact réalisées par la Commission européenne au cours de la phase prélegislative et la participation des niveaux local et régional ainsi que le monitoring de la subsidiarité pendant la phase législative, de manière générale, et en ce qui concerne le système d'alerte précoce en particulier, et enfin la mise en œuvre de la législation de l'UE et le rôle des collectivités locales et régionales dans l'application du principe de subsidiarité sur le terrain.

Un instrument efficace de monitoring de la subsidiarité tout au long de ce processus est le Réseau de monitoring de la subsidiarité du CdR (RMS), qui s'est avéré être une plate-forme utile à cette fin depuis 2007.

La conférence sur la subsidiarité qui se tiendra cette année sera accueillie au Pays basque, un partenaire actif du RMS depuis sa création représenté au sein du réseau aussi bien par son gouvernement régional que par son parlement. Le gouvernement régional basque participe au plan d'action du RMS, dans le cadre duquel il conduit le groupe de travail sur l'innovation sociale. Il est également membre du groupe de travail sur la lutte contre le changement climatique. En outre, il a

témoigné un grand intérêt pour les consultations menées par le RMS dans le cadre des analyses d'impact auxquelles il a d'ailleurs contribué. Le parlement régional basque a quant à lui participé à tous les exercices menés jusqu'à présent par le parlement national espagnol dans le cadre du système d'alerte précoce.

Aperçu de l'événement

Ouverture

Mercedes Bresso, présidente du CdR, Patxi López, chef du gouvernement régional basque (Lehendakari), et Arantza Quiroga, présidente du parlement régional basque, ouvriront la conférence.

Le monitoring de la subsidiarité un an après Lisbonne: études de cas

Des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, du Conseil de l'UE et du CdR prendront la parole. Ils sont invités à décrire les changements majeurs qui ont résulté de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne du point de vue de la subsidiarité. Le développement et le fonctionnement du RMS sera également évoqué. Ensuite, les membres du CdR ouvriront le débat.

Première session (matin)

Mise en œuvre de la subsidiarité par les collectivités locales et régionales

La première session sera axée sur la mise en œuvre de la législation de l'UE et rassemblera les partenaires qui conduisent les travaux des cinq groupes de travail constitués dans le cadre du premier plan d'action du RMS. Le plan d'action a pour objectif d'exploiter au maximum le potentiel du réseau en tant que laboratoire d'idées et plate-forme idéale pour l'échange des meilleures pratiques en matière de mise en œuvre de la législation de l'UE. Ces partenaires sont invités à exposer leurs points de vue sur la mise en œuvre de la législation de l'UE et sur la manière dont le principe de subsidiarité est appliqué au niveau local et régional, avec un accent particulier sur les résultats du plan d'action.

Les groupes de travail se sont concentrés sur les liens existants entre les différentes sphères de gouvernance qui interviennent dans le processus d'élaboration des politiques - local/régional et national et européen. L'idée était de montrer à travers ce processus que le principe de subsidiarité n'est pas uniquement un mécanisme de "défense" visant à sauvegarder les prérogatives des niveaux de gouvernance plus proches du citoyen, mais bien un concept positif pour guider à des fins d'efficacité l'exercice des compétences partagées par les niveaux européen et national/régional/local, et mettre ainsi l'accent sur des synergies et des solutions constructives.

Deuxième session (après-midi)
Les parlements régionaux et le système d'alerte précoce

Les parlements nationaux ont le droit de procéder à un monitoring de la subsidiarité à un stade précoce du processus législatif de l'Union européenne à travers le dénommé "système d'alerte précoce" établi par le traité de Lisbonne. Ce mécanisme prévoit également la participation des parlements régionaux des régions à pouvoirs législatifs.

Le CdR a lancé une étude sur le rôle des parlements régionaux dans le cadre du système d'alerte précoce en juin 2010. Les résultats de cette étude seront présentés et discutés lors de cette session et alimenteront une table-ronde lors de laquelle des représentants aussi bien des parlements régionaux que des parlements nationaux débattront des meilleures manières de mettre en œuvre les compétences découlant du traité de Lisbonne. Une attention particulière sera accordée à la question de savoir comment renforcer la capacité institutionnelle des parlements régionaux pour l'évaluation de la subsidiarité dans le cadre du système d'alerte précoce.

De plus, le CdR a conscience qu'il importe d'associer toutes les parties prenantes aux premiers stades d'élaboration des politiques et souhaiterait par conséquent lancer un débat avec les parlements régionaux représentés par la CALRE sur le monitoring de la subsidiarité et les meilleurs modes de coopération pour l'avenir. Les gouvernements régionaux et les gouvernements représentant des régions dotées de pouvoirs législatifs en particulier, sont invités à devenir des partenaires privilégiés du CdR dans ses activités futures de monitoring de la subsidiarité, notamment en faisant partie du RMS. Enfin, des représentants des partenaires qui conduisent les travaux de la deuxième édition du plan d'action du RMS exposeront leurs points de vue.
